



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, le 5 juin 2023 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Sont absents(es) : Mme Louise Jacques, Conseillère au poste 4

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de question
3. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe
5. Adhésion annuelle à l'Organisme des bassins versants Zone Bayonne
6. Embauche d'étudiants pour la périodes estivale 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. Organisation municipale de la sécurité civile

TRANSPORT ROUTIER

8. Programme d'aide à la voirie locale 2022-2023, volet Entretien des routes locales
9. Disposition de sols contaminés
10. Appui à la demande de M. Réal Drainville concernant la réfection du pont du rang Saint-André (P-01109)

LOISIRS ET CULTURE

11. Demande de partenariat pour les festivités de la Fête nationale du Québec
12. Réclamation de dépenses pour le Marché de Noël et les cours de peinture
13. Rendez-vous au cœur du village - Remerciements et félicitations
14. Adoption des comptes
15. Période de question
16. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-2023

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 02.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MAI 2023

02-06-2023

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023 deux mille vingt-trois avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

03-06-2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel qu'audité par *Yvan Gaudet CPA*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport financier 2022 tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport de l'auditeur externe tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

5. **ADHÉSION ANNUELLE À L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE**

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

04-06-2023

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'adhésion annuel à l'*Organisme des bassins versants Zone Bayonne* au montant de 100.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODES ESTIVALE 2023**

M. Vincent Bergeron déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de ce point à l'ordre du jour, soit que M. Thierry Bergeron est son fils. M. Vincent Bergeron confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

05-06-2023

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE M. Benjamin Durand et M. Thierry Bergeron soient embauchés à titre d'étudiants pour la période estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. **ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

06-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est doté d'un plan de mesures d'urgence, lequel contient un organigramme sur l'organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour cet organigramme;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue afin de confier la

responsabilité du transport au service de transport de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE la mission « Service technique et transport » dit être scindée en deux afin de bien intégrer l'entente survenue avec la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Sylvestre, appuyé par Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le nouvel organigramme de l'organisation municipale de la sécurité civile, inclus dans le plan de mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT ROUTIER

8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022-2023, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

07-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 256 753 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

9. DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS

08-06-2023

CONSIDÉRANT QU'il y avait présence de sols contaminés au métaux et aux hydrocarbures lors des travaux d'excavation pour la fondation du nouvel entrepôt au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les bonnes pratiques environnementales imposent de disposer de ces sols dans les sites spécialisés pour la décontamination;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été reçues de *Valusol* et de *Pangeos*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de Pangeos au montant forfaitaire de 13 345.00 \$ (av. tx.), détaillé comme suit:

- Travaux de surveillance et de prélèvement: 2 250.00 \$
- Travaux d'excavation et de transport: 4 100.00 \$
- Frais de disposition des sols contaminés et des matières résiduelles: 5 800.00 \$
- Compilation, coordination et frais administratif: 1 195.00 \$

Adoptée à l'unanimité.

10. APPUI À LA DEMANDE DE M. RÉAL DRAINVILLE CONCERNANT LA RÉFECTION DU PONT DU RANG SAINT-ANDRÉ (P-01109)

09-06-2023

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Drainville tente de vendre ses terres agricoles au nord du pont du rang Saint-André (P-01109);

CONSIDÉRANT QUE ce pont a subi une réfection partielle en 2016,

passant ainsi de deux voies de circulation à une seule voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les machineries agricoles ne peuvent circuler sur ce pont depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait cause une baisse considérable de la valeur des terres agricoles mises en vente par M. Drainville;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* a la responsabilité légale et le devoir moral de procéder à la réfection complète de ce pont afin que les citoyens comme M. Réal Drainville ne soient pas brimés dans leurs droits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui la demande de M. Réal Drainville à l'effet de demander au *ministère des Transports et de la Mobilité durable* de procéder dans les plus brefs délais à la réfection du pont du rang Saint-André portant le numéro de structure P-01109;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux personnes suivantes:

- Bureau de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du *ministère des Transport et de la Mobilité durable*;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière et députée de la circonscription de Berthier.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

11. DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

10-06-2023

CONSIDÉRANT QUE Mme Ann-Frédéric Mondor organise une série d'activités pour célébrer la Fête Nationale du Québec, le vendredi 23 juin

2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mondor demande au conseil municipal une contribution financière et l'aide des employés de la voirie pour la préparation du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Richard Dion et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de payer les honoraires du chansonnier qui aura été choisi par l'organisatrice de l'événement, Mme Ann-Frédéric Mondor;

QUE le conseil accepte de mettre à la disposition de Mme Mondor, le 22 juin 2023, les employés de la voirie pour la préparation du site.

Adoptée à l'unanimité.

12. RÉCLAMATION DE DÉPENSES POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET LES COURS DE PEINTURE

11-06-2023

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le remboursement d'un montant de 1124.09\$ pour les dépenses du Marché de Noël et des cours de peinture à Culture & Patrimoine Saint-Cuthbert;

QUE cette dépense sera attribuée au budget des activités d'intégration servant à briser l'isolement et à favoriser les rencontres citoyennes.

Adoptée à l'unanimité.

13. RENDEZ-VOUS AU CŒUR DU VILLAGE - REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT l'importance des festivités du *Rendez-vous au cœur du village* pour la population de Saint-Cuthbert;

12-06-2023

CONSIDÉRANT la charge de travail nécessaire pour mener à bien ce projet, année après année;

CONSIDÉRANT le franc succès de l'édition 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert remercie et félicite de tout coeur Mme Nathalie Panneton, M. Richard Lauzon, tous les bénévoles ainsi que tous les commanditaires pour leur implication dans l'organisation et le succès du *Rendez-vous au cœur du village*, édition 2023.

Adoptée à l'unanimité.

14. ADOPTION DES COMPTES

13-06-2023

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2023-06 au montant de 146 897.20 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

15. PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions débute à 19 h 26 et se termine à 19 h 31.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-06-2023

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 5^e jour du mois de juin 2023.

Larry Drapeau

Directeur général et greffier-trésorier

